

# DECLARER SES HEURES DE FORMATION CONTINUE

(destiné aux avocats exerçant au sein d'un grand cabinet du ressort du Barreau des Hauts-de-Seine)





# Accéder au portail Barôtech

Pour déclarer vos heures de formation continue, merci de vous connecter au portail BarÔtech (en saisissant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe<sup>1</sup>) :

# https://portail.barotech.fr/

<sup>1</sup> Pour rappel, si vous n'avez pas encore de profil sur BarÔtech ou si vous ne vous souvenez plus de vos identifiants, vous pouvez écrire à <u>a.demolling@barreau92.com</u>.



Dans l'onglet « **Mon exercice pro** », un menu déroulant vous permet d'accéder à votre tableau de bord formation.

BarÔtech	🏫 📔 Mon Barreau 👻 🏻 Ann	uaire   Mon exercice pro 🗕
BARÔTECI le portai	H I L D E S	Demandes Dossiers Cotisations Déclarations de formation Relevés de formation Contrôles de comptabilité Contrôles de société LCBFT Référent cotisations



# Cliquer sur le bouton « **Créer** » pour accéder au formulaire de déclaration.

Accueil > Déclarations de formation

### Déclarations de formation

				Q O Cr		
Nom 🕇	Date de la formation	Type de formation	Nombre d'heures déclarées	Spécialisation avocat	Nombre d'heures validées	Statut
test	31/12/2023	Autres			0,00	Reçu par les services ordinaux
test	31/12/2023	Autres			0,00	Reçu par les services ordinaux



Nous vous rappelons que toute déclaration d'heures de formation continue est soumise à validation par les services de l'Ordre.

 Pour permettre ce contrôle, un justificatif<sup>2</sup> doit
 obligatoirement accompagner toute demande effectuée.
 A défaut, la demande ne sera pas traitée ou sera retardée.
 Vous devrez retourner sur votre demande initiale pour attacher le justificatif s'il n'est pas joint lors de la demande initiale.

<sup>2</sup> cf. slide suivant concernant les justificatifs attendus



#### Ce justificatif peut-être :

- Une **attestation de formation récapitulative annuelle** remise par votre cabinet
- Une **attestation de formation d'un organisme indépendant** (Universités, CRFPA, Barreaux, centres agréés de formation, etc.)
- Un **lien vers une publication** ou les **références exactes** de celle-ci (nom, date de publication et nom du support de publication). Pour mémoire, une publication doit contenir un minimum de 10 000 signes pour être prise en compte.
- Pour les formations suivies en e-learning, une attestation de suivi / présence sera demandée et les heures correspondantes seront, le cas échéant, reportées sur l'attestation récapitulative annuelle établie par votre cabinet.
- S'agissant des formations dispensées, fournir une attestation (contrat de CEV ou attestation d'animation de formation, etc.). Les heures correspondantes seront, le cas échéant, reportées sur l'attestation récapitulative annuelle établie par votre cabinet.



# **Compléter les champs obligatoires du formulaire**

### S'agissant de la déclaration récapitulative annuelle :

- 1. Indiquer dans le champ **« Date de la formation »** le dernier jour de l'année concernée (ex : 31/12/2023 pour un récapitulatif de l'année 2023)
- 2. Dans le menu déroulant « Type de formation », sélectionner « Autres »
- 3. Renseigner le lieu de la formation dans le champ « Lieu »
- 4. Saisir dans le champ « **Nombre d'heures déclarées** », qui s'est affiché, le **nombre d'heures** de formation reçues ou dispensées
- 5. Indiquer « Récapitulatif formation continue 2023 » dans le champ libre « Intitulé formation »
- 6. Cliquer sur la loupe à droite du champ « **Thème de la formation** », choisir **« Thèmes multiples »** (4<sup>ème</sup> onglet) et cliquer sur « **Sélectionner** »
- 7. Cliquer sur la loupe à droite du champ « **Organisme de formation** », taper dans le champ libre de la nouvelle fenêtre le nom de votre cabinet, cliquer sur la loupe, sélectionner le cabinet et cliquer sur « **Sélectionner** »
- 8. Si vous êtes titulaire d'un certificat de spécialisation, cliquer sur la loupe à droite du champ « Spécialisation avocat », choisir un enregistrement (pré-rempli pour les seuls titulaires d'un certificat de spécialisation) et cliquer sur « Sélectionner »
- 9. Cliquer sur « Envoyer » pour finaliser la déclaration et ajouter le justificatif



# **Compléter les champs obligatoires du formulaire**

### Dans tous les autres cas (hors déclaration annuelle récapitulative) :

- 1. Indiquer dans le champ **« Date de la formation »** la date exacte à laquelle a eu lieu la formation (reçue ou dispensée ou la date de publication)
- 2. Dans le menu déroulant « **Type de formation** », sélectionner le type de formation (formation reçue ou dispensée, publication, etc.)
- 3. Renseigner le lieu de la formation dans le champ « Lieu »
- 4. Saisir dans le champ « **Nombre d'heures déclarées** », qui s'est affiché, le **nombre d'heures** de formation reçues ou dispensées
- 5. Renseigner le nom de la formation dans le champ libre « Intitulé formation »
- 6. Cliquer sur la loupe à droite du champ « **Thème de la formation** », choisir **le thème** dans la liste et cliquer sur « **Sélectionner** »
- 7. Cliquer sur la loupe à droite du champ « **Organisme de formation** », choisir **l'organisme** (si non présent dans la liste, merci de l'indiquer dans le champ « **Organisme à saisir** ») et cliquer sur « **Sélectionner** »
- 8. Si vous êtes titulaire d'un certificat de spécialisation, cliquer sur la loupe à droite du champ « **Spécialisation avocat** », choisir un enregistrement (pré-rempli pour les seuls titulaires d'un certificat de spécialisation) et cliquer sur « **Sélectionner** »
- 9. Cliquer sur « Envoyer » pour finaliser la déclaration et ajouter le justificatif



# Compléter les champs obligatoires du formulaire

#### Ajouter le justificatif et/ou un commentaire utile au traitement de la demande:

Ajouter des fich	niers	×	TEST I
Sélectionner des fichiers	Choisir des fichiers Déclaration formation.pdf		
	Chargement des fichiers en cours	Annuler	

#### Echanges & Documents





# Suivi des demandes

Une fois votre demande envoyée, vous pourrez la retrouver dans votre tableau de bord et suivre son avancement via le statut.

Accueil > Déclarations de formation

#### Déclarations de formation

						Q Créer
Nom 🕇	Date de la formation	Type de formation	Nombre d'heures déclarées	Spécialisation avocat	Nombre d'heures validées	Statut
Récapitulatif formation continue 2023	31/12/2023	Autres	25,00		25,00	Reçu par les services ordinaux
test	31/12/2023	Autres			0,00	Reçu par les services ordinaux
test	31/12/2023	Autres			0,00	Reçu par les services ordinaux



### **Cas particuliers**

- En cas d'impossibilité d'atteindre le quota d'heures de formation continue obligatoire, merci de nous faire parvenir une demande de validation d'heures partielle suivant le modus operandi indiqué précédemment ou en adressant un email à l'adresse <u>formationcontinue@barreau92.com</u>, expliquant le motif (congé parentalité, arrêt maladie, etc.) et en joignant un justificatif.
- Si vous rencontrez des difficultés techniques pour effectuer votre déclaration de formation sur le site BarÔtech ou pour toute autre question liée à vos déclarations d'heures de formation continue, merci d'envoyer un mail mentionnant le détail du problème rencontré à <u>formationcontinue@barreau92.com</u>.
- En cas d'erreur lors de la saisie de votre déclaration, ne recommencez pas une nouvelle déclaration, prévenez les services de l'Ordre (<u>formationcontinue@barreau92.com</u>) qui procèderont à la correction.



### Accéder aux relevés de formation

Pour accéder aux relevés de formation et éditer une attestation (lorsque votre obligation de formation aura été satisfaite et validée par les services de l'Ordre) :

- Sélectionner le menu « Mon exercice pro »,
- Puis cliquer sur « Relevés de formation ».

BarÔtech 🔒	Mon Barreau	u <del>-</del>   Annu	aire   Mon exercice	pro -   Q		
Accueil > Déclarations de formation			Demandes Dossiers Cotisations			
Déclarations de forr	mation	_	Déclarations de form Relevés de formation Contrôles de compta Contrôles de société LCBFT	abilité		Q Oréer
			Référent cotisations		Nombre	
Nom 🕇	Date de la formation	Type de formation	d'heures déclarées	Spécialisation avocat	d'heures validées	Statut
Récapitulatif formation continue 2023	31/12/2023	Autres	25,00		25,00	Reçu par les services ordinaux
test	31/12/2023	Autres			0,00	Reçu par les services ordinaux
test	31/12/2023	Autres			0,00	Reçu par les services ordinaux



### Accéder aux relevés de formation

La vue « Relevés de formation » affiche le total des heures de formation validé et le total par spécialisation pour chaque année.

Il est possible de recevoir l'attestation de relevés de formation par mail en cliquant sur la flèche en fin de ligne.

Bar <mark>Ô</mark> tech		🔒   Mon Barreau 🗸   🖌	Annuaire   Mon exercice pro +   Q   Maximu Hill School
Accueil > Relevés de	formation		
Relevés	de formation		
Année 🕹	Total des heures en spécialisation	Total des heures	Obligation
2020	12,00	22,00	Satisfaite
2019			En cours de déclaration   Recevoir l'attestation par mail



### **Vos contacts**

Si vous avez des questions ou des observations, merci d'envoyer un email à :

- formationcontinue@barreau92.com
- Alexandre DEMOLLING (<u>a.demolling@barreau92.com</u>)
- Céline JARDIN (<u>c.jardin@barreau92.com</u>)